

## **15 DÉCEMBRE 2022**

# BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE







## ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 1<sup>er</sup> décembre 2022
- 2. Présentation de l'indicateur trophique (UNIMA)
- 3. Avis du bureau de la CLE (SYLOA)
  - Demande d'autorisation environnementale : renouvellement et extension de la carrière « Le Padé » -Campbon
  - Dossiers de déclaration de construction de serres multichapelles
    - Lieu-dit « Les Haies Gaudin » Commune de Saint-Julien-de-Concelles
    - Lieu-dit « La Basse Relandière » Commune du Cellier
    - Lieu-dit « Pré des Haies » Commune de Divatte-sur-Loire
- Questions diverses





## 3. Avis du bureau de la CLE

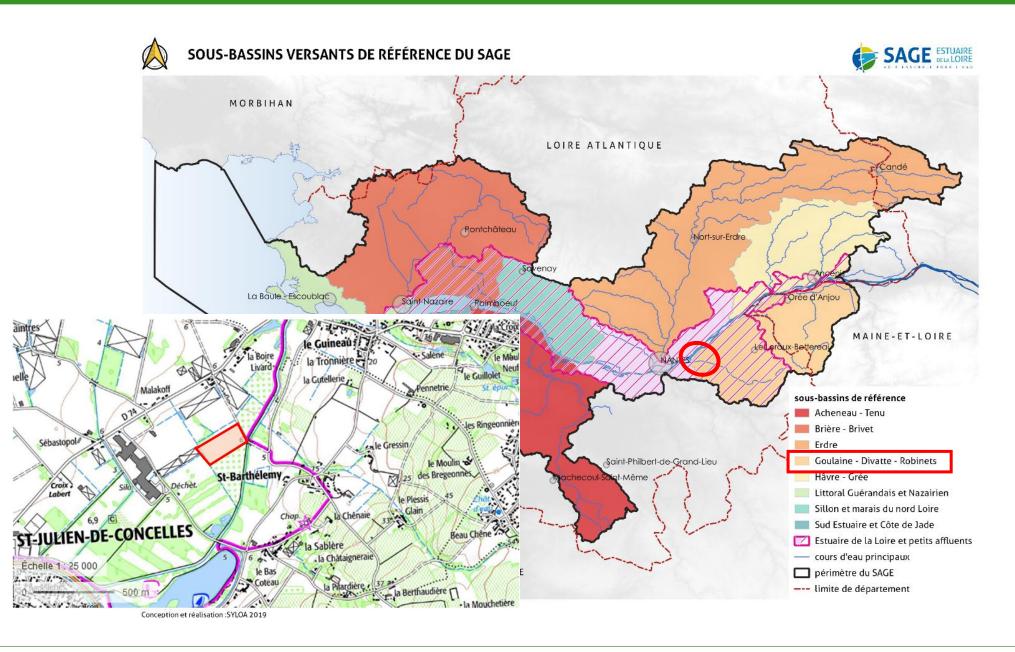
3.2. Projets de construction de serres multichapelles Dossiers de déclaration







## **LOCALISATION**







## **CONTEXTE**

Maître d'ouvrage : SAS Lilyval, producteur de muguet

## **Projet:**

- Création de serres multichapelles sur 24 336 m²
- Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 1 777 m<sup>3</sup>

## **Objectifs:**

- Réaliser des économies d'intrants et d'engrais
- Réduire les frais de fonctionnement
- Améliorer la qualité du travail en plein air





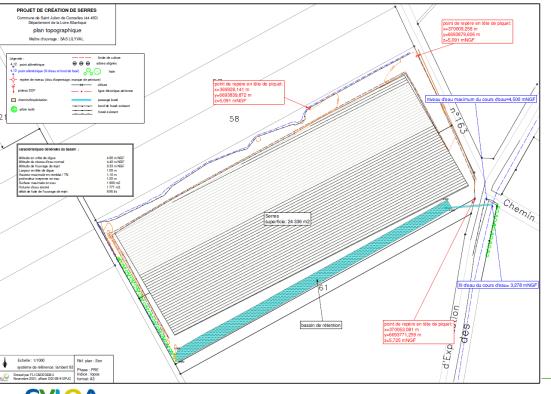


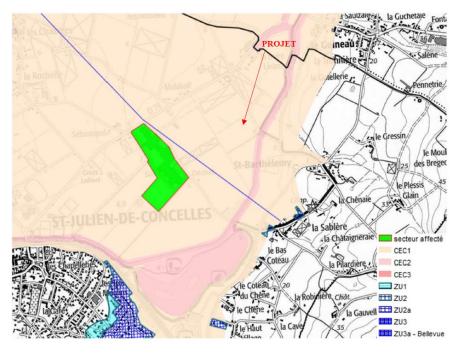


## LE PROJET ET LE SAGE

## QE7/I12 – Art 12 : Le projet et les eaux pluviales

- Création d'un bassin de rétention en amont de la construction des serres
- Bassin versant capté par le bassin de rétention : 33 160 m²
- Période de retour centennale (car projet dans périmètre du PPRI Loire amont)
- Débit de fuite de 3 l/s/ha





## QM20 - Art. 5 : Le projet et le plan d'eau

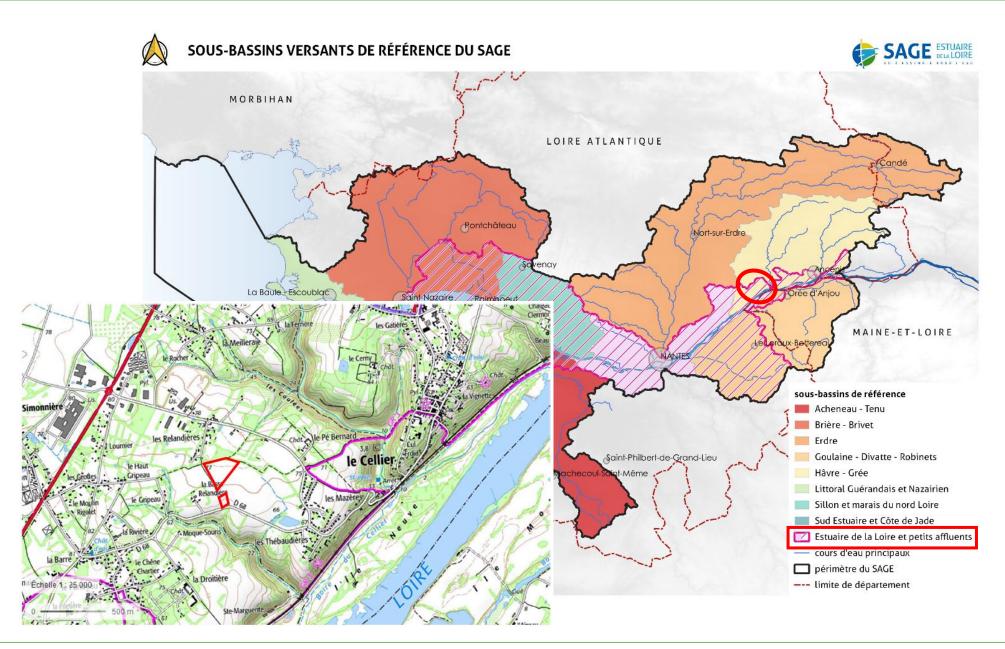
- Non situé en travers d'un cours d'eau
- Déconnecté du réseau hydrographique

Projet compatible avec le SAGE en vigueur





## **LOCALISATION**







## **CONTEXTE**

Maître d'ouvrage : SCEA les Relandières, producteur de légumes

#### **Projet:**

- Création de serres multichapelles sur 39 947 m²
- Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 1 182 m<sup>3</sup>

## **Objectifs:**

- Réaliser des économies d'intrants et d'engrais
- Réduire les frais de fonctionnement
- Améliorer la qualité du travail en plein air



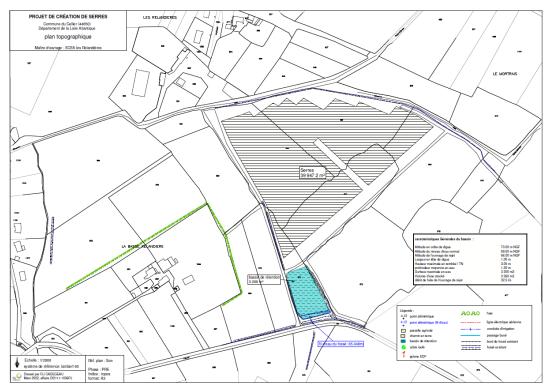




#### LE PROJET ET LE SAGE

## QE7/I12 – Art 12 : Le projet et les eaux pluviales

- Création d'un bassin de rétention en amont de la construction des serres
- Bassin versant capté par le bassin de rétention : 108 430 m<sup>2</sup>
- Période de retour décennale
- Débit de fuite de 3 l/s/ha



## QM20- Art. 5 : Le projet et le plan d'eau

- Non situé en travers d'un cours d'eau
- Déconnecté du réseau hydrographique

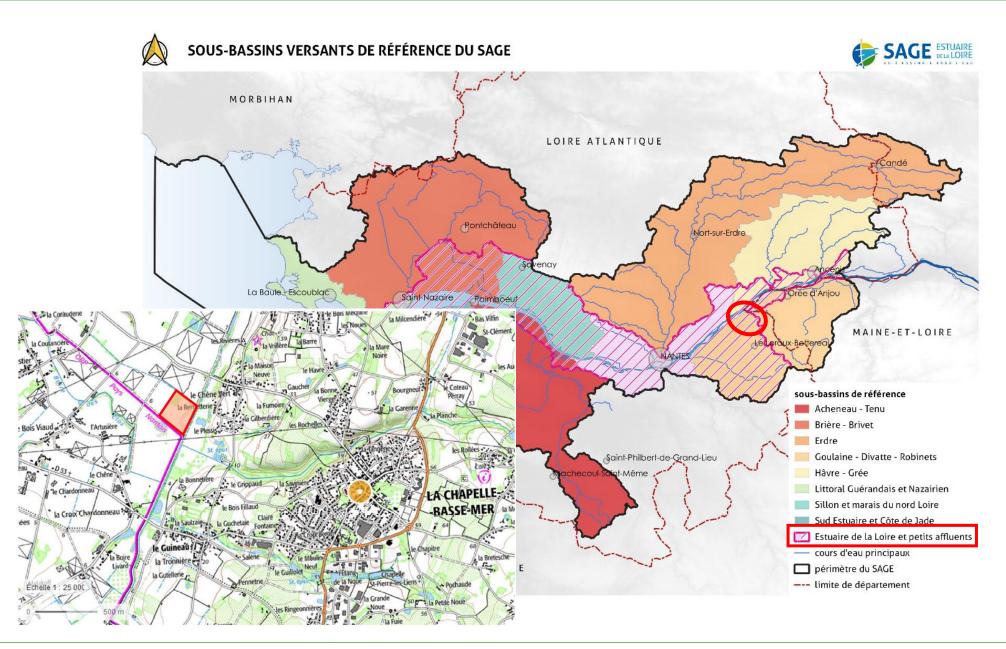
Projet compatible avec le SAGE en vigueur

→ Proposition : Avis favorable





## **LOCALISATION**







## **CONTEXTE**

Maître d'ouvrage : SCEA V.G.LEAF, producteur de mâche, jeunes pousses et muguet

#### Projet:

- Création de serres multichapelles sur 32 041 m²
- Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 2 392 m<sup>3</sup>

## **Objectifs:**

- Réaliser des économies d'intrants et d'engrais
- Réduire les frais de fonctionnement
- Améliorer la qualité du travail en plein air





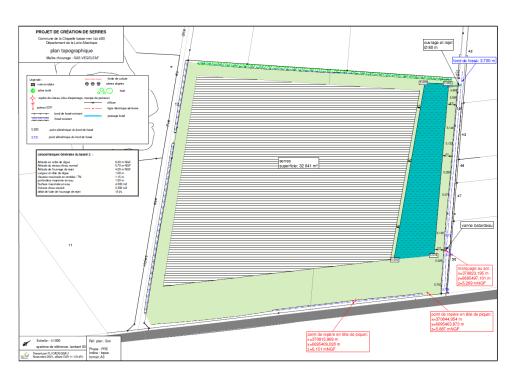


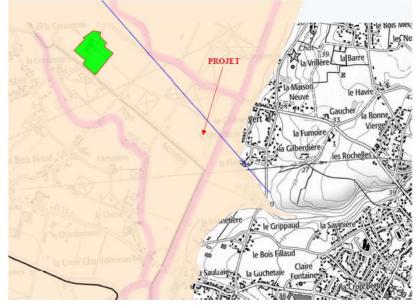


#### LE PROJET ET LE SAGE

## QE7/I12 – Art 12 : Le projet et les eaux pluviales

- Création d'un bassin de rétention en amont de la construction des serres
- Bassin versant capté par le bassin de rétention : 50 454 m²
- Période de retour centennale (car projet dans périmètre du PPRI Loire amont)
- Débit de fuite de 3 l/s/ha





## QM20 - Art. 5 : Le projet et le plan d'eau

- Non situé en travers d'un cours d'eau
- Déconnecté du réseau hydrographique

Projet compatible avec le SAGE en vigueur

